

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. Dénomination du médicament vétérinaire

COLLIER DIMPYLATE CHIEN PARASOIN

2. Composition qualitative et quantitative

Un collier de 30 g contient :

Substance(s) active(s) :	
Dimpylate	4,50 g
Excipient(s) :	
ColorantQS.	Couleur*
*Collier grisMélange maître gris 80147 PVC	201,43 mg
*Collier rougePaliogen K 3911 HD	60,00 mg
*Collier bleuHeliogen K 6911 D	45,00 mg
*Collier vertHeliogen D 8605 DD.....	30,00 mg
*Collier noirMélange maître noir 77301 PVC	315,00 mg
*Collier marronSicovit brun 75	225,00 mg
*Collier beigeSicopal brun K 2595	45,00 mg

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

3. Forme pharmaceutique

Collier.

4.1. Espèces cibles

Chiens.

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Affections à parasites sensibles au dimpylate.

Chez les chiens :

Élimination des puces et des tiques

Prévention des nouvelles infestations par les puces et les tiques.

L'efficacité du collier persiste pendant 300 jours contre les puces et 200 jours contre les tiques.

4.3. Contre-indications

En l'absence de données disponibles, ne pas appliquer sur les chiots de moins de trois mois.

Ne pas utiliser sur un animal malade ou convalescent ou présentant des lésions cutanées.

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Enlever le collier dès les premiers signes d'intolérance.

i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Enlever le collier si le chien est baigné ou lavé et le remettre lorsque le poil est sec. L'efficacité du collier peut-être réduite si le poil est mouillé de façon répétée et significative (pluie, bain). Dans ce cas, le collier doit être changé plus précocement.

ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Se laver les mains après avoir fixé le collier autour du cou de l'animal.

Ne pas fumer, boire ou manger pendant la pose du collier.

Eviter le contact avec la peau.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas laisser les enfants jouer avec le collier.

iii) Autres précautions

Aucune.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Une irritation peut apparaître au niveau du cou de l'animal du fait du port du collier. Dans ce cas, ôter le collier jusqu'à disparition des symptômes.

Des effets indésirables ont été observés chez le chien : principalement vomissements, tremblements voire convulsions. Le traitement est symptomatique et éliminatoire.

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Les études menées chez les animaux de laboratoire (rat, lapin) n'ont pas mis en évidence d'effet tératogène du dimpylate, mais une embryotoxicité et une maternotoxicité ont été notées. L'innocuité de la spécialité chez la chienne en gestation ou allaitante n'a pas été montrée. Le dimpylate ayant un passage systémique et l'exposition se prolongeant plusieurs mois, l'utilisation de cette spécialité chez la chienne en gestation ou allaitante est déconseillée.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Ne pas utiliser d'autres insecticides organophosphorés sur l'animal tant que celui-ci porte le collier.

4.9. Posologie et voie d'administration

Usage externe.

Un collier par animal.

Ajuster la longueur du collier de manière à pouvoir passer un doigt entre le cou et le collier. Couper le bout de collier en excès.

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Les principaux symptômes observés lors d'une intoxication accidentelle par les insecticides organophosphorés sont une hypersalivation, une diarrhée, un encombrement bronchique, des tremblements et des convulsions. Le traitement d'une intoxication accidentelle repose essentiellement sur l'administration de sulfate d'atropine.

4.11. Temps d'attente

Sans objet.

5. Propriétés pharmacologiques

Groupe pharmacothérapeutique : antiparasitaire externe pour usage externe, organophosphorés.

Code ATC-vet : QP53AF03.

5.1. Propriétés pharmacodynamiques

Le dimpylate (ou diazinon) est une molécule de la famille des organophosphorés. Il se caractérise par son activité insecticide. Agissant par inhibition des cholinestérases, le dimpylate provoque une accumulation d'acétylcholine qui conduit à un empoisonnement irréversible des insectes.

5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques

En application topique, le dimpylate est absorbé, mais l'absorption dermique n'a pas été quantifiée.

6.1. Liste des excipients

Carbonate de calcium
Stéarate de calcium
Huile de soja époxydée
Adipate de di-isobutyle
Complexe calcium-zinc LN 193
Polychlorure de vinyle
Mélange maître gris 80147 PVC (Collier gris)
Paliogen K 3911 HD (Collier rouge)
Heliogen K 6911 D (Collier bleu)
Heliogen D 8605 DD (Collier vert)
Mélange maître noir 77301 PVC (Collier noir)
Sicovit brun 75 (Collier marron)
Sicopal brun K 2595 (Collier beige)

6.2. Incompatibilités majeures

Aucune connue.

6.3. Durée de conservation

Durée de conservation du médicament tel que conditionné pour la vente : 3 ans.

6.4. Précautions particulières de conservation

A conserver dans l'emballage extérieur d'origine.
A conserver à une température ne dépassant pas 25°C.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Sachet papier-polyéthylène-aluminium-polyéthylène
Coque barex 210

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

Le dimpylate est toxique pour les organismes aquatiques.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

ALFAMED
13EME RUE LID
06510 CARROS

8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/1920655 4/2006

Boîte de 1 sachet de 1 collier
Carte carton de 1 coque de 1 collier
Carte pvc de 1 coque de 1 collier

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

04/12/2006 - 04/05/2011

10. Date de mise à jour du texte

28/02/2013